



La trousse de secours

La trousse de secours est un élément indispensable autant dans une entreprise, à la maison, dans la voiture.

Elle doit être pratique et son contenu doit être régulièrement être revu.

De nombreuses sortes de trousse de secours sont disponibles dans le commerce, mais il est plus efficace d'en concevoir une en fonction des besoins de chacun.

Comment constituer sa trousse ?

- Une paire de gants fins en latex ou en pvc ou en nitrile
- Une poche en plastique propre (ex : sac de congélation)
- Une boîte de compresses stériles
- La maille élastique (filet tubulaire)
- Du sparadrap
- Une paire de ciseaux
- Une pince à échardes
- Des pansements prédécoupés (différentes tailles et si possible étanche)
- Un bandage tubulaire pour les doigts
- Un CHU : Coussin Hémostatique d'Urgence (pour arrêter les saignements) ;
- Une couverture de survie
- Un antiseptique (acquis sur les conseils d'un médecin, d'un infirmier ou d'un pharmacien)
- Une réserve d'eau (bouteille, jerrycan...) pour arroser les brûlures
- Une réserve d'eau potable pour la prise de médicaments



appeler le 15 pour 1 avis médical

- Un gel antibactérien
- Un Savon de Marseille (le Vrai !) [savon liquide en dosette]
- Une lampe de poche (à préconiser dynamo)
- Un écran facial/masque de bouche à bouche
- Un thermomètre
- Un tire-tique

Dans un véhicule, on peut ajouter :

- Un gilet haute visibilité - obligatoire (prévoir des gilets ou brassards pour les passagers)
- Un triangle de présignalisation - obligatoire
- Une paire de gant de travail (gants de manutention ou gants de jardinage) pour éviter les risques de coupure par des éclats de verre ou par la tôle, utile aussi pour changer une roue
- Un couteau à lame rétractable (type cutter pour couper la ceinture en cas de nécessité de dégagement d'urgence)

CONTENU DE LA TROUSSE DE PREMIERS SECOURS EN ENTREPRISE

Aucun texte n'a établi de liste de produits obligatoires, mais le matériel doit être en bon état de fonctionnement et les produits ne doivent pas être périmés.

C'est le médecin du travail qui fixe le contenu de la trousse de secours et/ou de la pharmacie d'entreprise et les modalités d'utilisation des produits.

Article paru PIC Protection Individuelle et Collective – Mars/avril 2011

Interview

Dr Fabrice LOCHET

Médecin cardiologue, ACMS

« Une trousse de secours ne doit pas comporter de médicament »

Dans quel cadre s'inscrit la mise à disposition d'une trousse d'urgence et de secours au sein d'une entreprise ?

En premier lieu, il est important de rappeler que l'évaluation des risques dans l'entreprise doit être faite conjointement par l'employeur et le médecin du travail. Le chef d'entreprise a une responsabilité directe dans la prévention et la prise en charge des urgences. Il est bien évident que les mesures à prendre sont différentes d'un secteur d'activité à l'autre. Il faut savoir aussi qu'il n'y a pas d'obligation légale en matière de contenu.

Que doit contenir cet équipement de protection collective ? Existe-t-il un contenu type ?

Si on veut définir une trousse d'urgence standard, plusieurs éléments sont à prendre en considération. Rappelons en premier lieu que celle-ci ne doit pas comporter de médicaments afin d'éviter toute erreur d'administration ou d'éventuels accidents allergiques, surtout si il n'y a pas de médecin dans l'entreprise. Il faut par ailleurs prévoir des produits désinfectants, comme du mercryl, des compresses stériles, une ou deux bandes, des pansements autocollants, des ciseaux, une pince à épiler ou encore des gants jetables. Dans certains cas il faudra aussi intégrer dans la trousse des produits de rinçage oculaire, ou des coussins hémostatiques si celle-ci est destinée à un atelier.



Se pose aussi dans la durée la maintenance des trousse. Quels sont les points à prendre en considération ?

Dans le cas où l'entreprise ne compte pas de service médical il est important de désigner un responsable pour ce genre d'équipement. Il aura en charge de remplacer les produits après utilisation et de vérifier que les dates de péremption, notamment des antiseptiques, ne sont pas dépassées. Dans un environnement à risques spécifiques comme peut l'être le secteur du BTP par exemple, ou le milieu hospitalier, il est important de réévaluer régulièrement la pertinence des actions que l'on a pu mettre en œuvre en cas d'accident. L'efficacité de la chaîne des secours repose sur 4 éléments indispensables : l'évaluation du risque, l'organisation, les moyens mis en œuvre, et une réévaluation périodique.

